

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FORTUNÉ, Maire, et a voté les délibérations suivantes :

DIRECTION DES FINANCES

❖ Décision modificative au budget principal 2015

Le conseil municipal décide de voter la décision modificative n°3 au budget primitif 2015.

❖ Décision modificative au budget « location de salles » 2015

Le conseil municipal décide de voter la décision modificative n°2 au budget primitif 2015

❖ Budget principal – admission en non valeur liste n° 1346330532/2015

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les titres qui figurent sur la liste n°1346330532/2015 pour un montant total de 477,21 €.

❖ Budget principal – créances éteintes liste n° 1630920832/2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les créances qui figurent sur la liste n°1630920832/2015 pour un montant total de 784,16 € sont éteintes.

❖ Budget « publications municipales » – créances éteintes liste 1819170232/2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les créances qui figurent sur la liste n°1819170232/2015 pour un montant total de 1 033,34 € sont éteintes.

❖ Subventions – associations

Le conseil municipal décide d'attribuer des subventions aux associations ainsi qu'au collègue Paulette Billa.

AFFAIRES GÉNÉRALES

❖ Constitution de la commission communale des impôts directs

Le conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur Jean-Pierre FORTUNÉ – Maire, comme président de la commission communale des impôts directs ;
- de proposer, en nombre double, les noms des 8 commissaires et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux.

❖ Délégation du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire certaines attributions conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Marne - avis

Le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale ci-joint annexé.

❖ Adoption du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le conseil municipal décide d'adopter le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 2 octobre 2015.

❖ **Mutualisation des services communautaires et communaux – avis du conseil municipal**

Le conseil municipal délibère et décide d'émettre un avis favorable au relatif aux mutualisations des services communautaires et communaux.

❖ **Approbation du règlement intérieur du conseil municipal**

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de son assemblée délibérante.

❖ **Commissions municipales**

Le conseil municipal décide la création de 13 commissions municipales.

❖ **Paiement sécurisé en ligne : portail Petite Enfance**

Le conseil municipal décide d'adhérer à une passerelle de paiement en ligne dans le cadre des prestations « Petite Enfance ».

❖ **Motion de soutien pour le maintien du bureau de police de Tinquieux**

Le conseil municipal décide de voter une motion contre la fermeture du bureau de police de Tinquieux.

RESSOURCES HUMAINES

❖ **Mise en œuvre de l'entretien professionnel**

Le conseil municipal décide :

- de fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle.
- d'appliquer ce système d'évaluation de la valeur professionnelle à l'ensemble des agents non titulaires de la collectivité.

❖ **Création d'emplois saisonniers**

Le conseil municipal décide de créer les emplois saisonniers nécessaires à la bonne organisation du Centre Technique Municipal et de l'Accueil Collectif de Mineurs (Centre de Loisirs : Vac'Sport, MD'Ados, mini-camps, stages initiatives jeunes).

❖ **Création d'un poste vacataire**

Afin d'assurer l'entretien des locaux à la Maison de la Petite Enfance, le conseil municipal créé un poste de vacataire pour faire face à un travail ponctuel et à caractère discontinu.

❖ **Création de postes occasionnels**

L'organisation de certaines manifestations culturelles nécessite l'intervention ponctuelle d'un ou de plusieurs techniciens plateau.

Pour palier ce besoin, le conseil municipal crée 2 postes occasionnels.

❖ **Tableau du personnel**

Le conseil municipal approuve le tableau du conseil municipal.

❖ **Recensement 2016 : recrutement et rémunération des agents**

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- de désigner 1 coordonnateur de l'enquête de recensement parmi les agents de la commune
- de créer 2 emplois d'agents recenseurs, répondant à un besoin saisonnier, pour réaliser les opérations de recensement 2016, du 21 janvier 2016 au 27 février 2016 ; les agents suivront une formation et effectueront une tournée de reconnaissance préalable.

AFFAIRES SCOLAIRES

❖ Aménagement des rythmes scolaires : Projet EDucatif Territorial (PEDT) 2015 – 2018

Le conseil municipal approuve le Projet EDucatif Territorial.

❖ Approbation du règlement intérieur du service municipal d'accueil (SMA)

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du Service Municipal d'Accueil.

❖ Approbation du règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires.

❖ Subventions arbres de Noël pour les écoles

Le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes pour l'organisation des arbres de Noël des écoles maternelles.

SERVICES TECHNIQUES - URBANISME

❖ Plan Local d'Urbanisme – modification simplifiée

Le conseil municipal décide d'engager la modification simplifiée du PLU.

COMMUNICATIONS- MARCHÉS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, des marchés qu'il a notifiés.